

RELEVÉ DE CONCLUSIONS **LE COMBAT CONTINUE !!**

Face au **projet** de plan de requalification et du relevé de conclusions signé par le Garde des Sceaux et l'UFAP-UNSa, vous avez été très nombreux à nous faire part de vos réactions de colère et de déception !

Vous dénoncez :

- La scission du corps de commandement qui laisse de côté la majeure partie d'entre vous qui se retrouvent déclassés, rabaissés, sous catégorisés et bradés pour d'obscures raisons...et par des officiers !
- Un projet de grille indiciaire, qui reste bien en deçà de ce que les officiers sont en droit d'attendre, relativement à leurs responsabilités administratives et pénales, à l'instar des collègues de la police ! Nous sommes bien loin de la parité police demandée depuis 2006 et de la grille PPCR !
- L'apparition de l' « Officier-coursive nouveau », qui sera bien loin d'être amené à occuper des postes contribuant au rayonnement du corps de commandement, mais à faire ni plus ni moins que le travail du corps d'encadrement (cf Relevé de conclusions page 3 « *l'encadrement quotidien des équipes au cœur de la détention et en particulier sur la coursive (...) doit être confié à des agents qui relèvent de la catégorie B* »...) !

Chers collègues, désormais pour la majorité d'entre vous, s'ouvre une seule mission : la détention !!!

Et lorsque vous en aurez assez d'être quotidiennement mis en cause pénalement et administrativement, de vous faire menacer et insulter, vous n'aurez d'autres solutions que de passer le concours de la catégorie A, qui deviendra le sésame donnant accès aux postes profilés, alors que jusqu'à présent, il vous suffisait de postuler !

Cette réforme injuste, bien loin de créer un corps homogène et solidaire du commandement, va, à l'inverse, créer des clivages et générer des tensions entre ceux requalifiés et les autres !

Durant la CAP de ce jeudi 16 mars 17, le représentant UFAP, qui paraît étonnamment toujours mieux informé que la DAP elle-même a fait des sous-entendus peu rassurants... Mais, rappelons que rien n'est encore défini pour la période transitoire de cinq ans et la période pérenne.

L'entente syndicale se battra jusqu'au bout et plus que jamais encore pour empêcher cette catastrophe annoncée !

Le 17mars 2017

Pour le SNP-FO
Bruno OSTACOLO

snpfo.officiers@gmail.com
[permanence officiers:06-12-36-31-13](tel:0612363113)

Pour le SNCP-CFDT
Eric FIEVEZ

eric.fievez@sncp-cfdt.org
sncp@sncp-cfdt.org
Siège:03-61-16-23-15